

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

COMMISSION DES ÉTUDES

PROCÈS-VERBAL de la deux cent quatre-vingt-unième réunion de la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais tenue le jeudi 18 mars 2010 à 9 heures au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

CONFIRMÉ LE 22 AVRIL 2010

Procès-verbal de la deux cent quatre-vingt-unième réunion de la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais tenue le jeudi 18 mars 2010 à 9 heures au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

<u>MEMBRES :</u>	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
AZZOUZI, Fouzia Étudiante – Baccalauréat en traduction et en rédaction		X
BABINEAU, Patrice Chargé de cours – Département des sciences administratives	X	
DANKOVA, Natalia Responsable du programme de 2 ^e cycle en enseignement des langues aux adultes	X	
DAVILA-GOMEZ, Ana-Maria Professeure – Département des sciences administratives	X	
DELISLE, Frédérique Étudiante – Maîtrise en gestion de projet	X	
DJAMA SAMATAR, Fatma Étudiante – Baccalauréat en sciences comptables		X
DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X	
HURTUBISE, Denis Doyen des études	X	
LANARIS, Catherine Responsable du programme de troisième cycle en éducation	X	
LEDUC-BROWNE, Paul Professeur – Département de travail social et des sciences sociales	X	
MANSEAU, André Doyen de la recherche	X	
ROBITAILLE, Martin Coordonnateur du Centre d'étude et de recherche en intervention sociale - Département de travail social et des sciences sociales		X
SAINT-MACARY, Jan Professeur – Département des sciences administratives		X

	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
VAILLANCOURT, Jean Recteur		X
WHITESIDE, Carla Chargée de cours – École multidisciplinaire de l'image	X	
<u>OBSERVATEUR :</u>		
CHARBONNEAU, Alain Doyen de la formation continue et des partenariats		X
<u>SECRÉTAIRE :</u>		
MAURICE, Luc Secrétaire général	X	

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, monsieur Denis Dubé, préside la séance en l'absence du recteur, conformément à l'article 6.7 du Règlement de régie interne.

Il constate le quorum et déclare la séance ouverte à 9 h 10.

À sa demande, le secrétaire général avise la commission qu'il a reçu, ce jour même, un avis formel de démission d'un membre étudiant, madame Bouchra Zerhouni, démission qui devient effective dès sa signification au secrétaire général.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par madame Ana-Maria Davila-Gomez, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Procès-verbal de la deux cent quatre-vingtième réunion (11 février 2010)
 - 2.1 Approbation
 - 2.2 Affaires en découlant
- 3.- Projet de création de versions multilingues (français – anglais) des programmes de deuxième cycle en gestion de projet
- 4.- Avis au conseil d'administration relativement à la réouverture du baccalauréat en arts et en design
- 5.- Création des cours « *MEDXXXX Physiopathologie et approches thérapeutiques en pratique infirmière avancée V* » et « *MSIXXXX Stage d'initiation en soins de première ligne* »
- 6.- Création d'une mineure en animation de groupes
- 7.- Création d'une mineure en psychologie
- 8.- Doctorat en psychologie (3293) : adoption de nouveaux cours
- 9.- Avis de la commission des études relatif à l'attribution de deux (2) doctorats *honoris causa* (2010) (huis clos)
- 10.- Période d'information et questions
- 11.- Prochaine réunion
- 12.- Clôture de la séance

2.- Procès-verbal de la deux cent quatre-vingtième réunion

2.1 Approbation

Sur proposition de madame Catherine Lanaris, appuyée par monsieur André Manseau, les membres conviennent à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la deux cent quatre-vingtième réunion, en tenant compte d'une correction à la page CE-7, au point 6, 1^{er} paragraphe, 1^{er} alinéa : après le mot création, remplacer « du fonds de » par du « programme qui est le Fonds de soutien à... » .

2.2 Affaires en découlant

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres de la commission des études qu'en ce qui a trait au procès-verbal de la deux cent quatre-vingtième réunion, les suites régulières ont été données.

Il précise que le conseil d'administration, contrairement à ce qui avait été prévu, n'a pas été invité, à sa dernière séance, à adopter une position en regard du projet de modernisation de l'Université du Québec, vu l'absence de la présidente et l'inconfort du recteur qui présidait alors la séance, d'assurer le traitement d'un point pour lequel il est celui qui requiert un avis. La question devrait être traitée à la prochaine séance du conseil, le 12 avril 2010. Le conseil a tout de même été informé verbalement de la position de la commission.

Le doyen des études informe la commission que le processus d'adoption du programme de maîtrise en gestion durable des écosystèmes forestiers progresse normalement. La CRÉPUQ a donné son accord au projet qui doit maintenant franchir la dernière étape, soit celle de l'autorisation du MELS. Il dit demeurer très optimiste quant à la capacité du projet de franchir avec succès cette dernière étape et, par voie de conséquence, d'être en position d'admettre les premiers étudiants dans ce programme au trimestre d'automne 2010.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ajoute un complément d'information à ce sujet en rappelant à la commission que le cheminement de ce projet a été très complexe et qu'il a été soumis, de la part de la CRÉPUQ, au respect de normes d'approbation parmi les plus sévères qu'il ait été donné d'observer au point de les faire quelquefois apparaître comme démesurées.

Les modifications au Fonds institutionnel de la recherche et de la création (FIRC) entérinées par la commission, ont été effectuées et diffusées par l'intermédiaire des canaux de communication appropriés.

3.- Projet de création de versions multilingues (français – anglais) des programmes de deuxième cycle en gestion de projet

Lors de la réunion du 4 juin 2009 de la commission des études, au cours de laquelle fut discutée la date de fermeture des admissions aux versions en langue anglaise des programmes de deuxième cycle de l'Université du Québec en Outaouais, le doyen des études avait été invité à soutenir de manière prioritaire le développement de versions multilingues (français – anglais) des mêmes programmes.

Tablant sur le travail effectué en ce sens par le responsable des programmes de deuxième cycle en gestion de projet, le doyen des études soumet à l'approbation des membres de la commission des études le projet de création de versions multilingues (français – anglais) des programmes de deuxième cycle en gestion de projet.

Plusieurs membres interviennent pour suggérer des correctifs mineurs qui pourraient être portés à la connaissance des responsables du programme. Il est suggéré de mandater à cet effet le doyen des études pour effectuer le suivi dans l'esprit des commentaires qui ont été faits.

Par ailleurs, les membres de la commission expriment une préoccupation à l'égard de la mise en place de mécanismes visant à vérifier la connaissance fonctionnelle de l'anglais des candidats dont la langue maternelle est le français, mais qui aspirent à étudier en anglais dans le cadre des programmes multilingues. L'orientation suivante reçoit l'assentiment unanime de la commission, à savoir qu'il serait judicieux de prévoir, pour la vérification de la connaissance fonctionnelle de la langue seconde des candidats dans un programme qui comporte des cours offerts en plusieurs langues, la passation de tests linguistiques, en s'inspirant de la pratique de plusieurs universités, dont les HEC à Montréal.

Il est également convenu de rappeler la nécessité d'accorder une attention particulière de la connaissance fonctionnelle des langues des étudiants impliqués dans des programmes multilingues, lors de l'étape de l'évaluation de ces programmes.

Après délibérations, sur proposition de madame Ana-Maria Davila-Gomez, appuyée par madame Frédérique Delisle, les membres conviennent à l'unanimité

d'adopter la résolution 281-CE-2027 concernant le projet de création de versions multilingues (français-anglais) des programmes de deuxième cycle en gestion de projet; laquelle est jointe en appendice.

4.- Avis au conseil d'administration relativement à la réouverture du baccalauréat en arts et en design

Le doyen des études sollicite l'avis des membres de la commission des études eu égard à un avis au conseil d'administration relativement à la réouverture du baccalauréat en arts et en design.

La volonté de mieux répondre aux besoins de formation des étudiants, et de repositionner l'École multidisciplinaire de l'image auprès des milieux professionnels de la région et de l'extérieur de celle-ci, amène ladite école à proposer la réouverture du programme de baccalauréat en arts et en design dès l'automne 2010. En permettant à l'ÉMI d'offrir une gamme complète de programmes de 1^{er} cycle, la réouverture du baccalauréat renforce sa compétitivité face à la concurrence des autres établissements universitaires.

Un dossier de modification de programme suivra la présente demande de réouverture du baccalauréat, lequel sera déposé sous peu dans les instances de l'UQO.

Après délibérations, sur proposition de madame Ana-Maria Davila-Gomez, appuyée par madame Natalia Dankova, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 281-CE-2028 concernant un avis au conseil d'administration relativement à la réouverture du baccalauréat en arts et en design; laquelle est jointe en appendice.

5.- Création des cours « *MEDXXXX Physiopathologie et approches thérapeutiques en pratique infirmière avancée V* » et « *MSIXXXX Stage d'initiation en soins de première ligne* »

Le doyen des études sollicite l'avis des membres de la commission des études eu égard à la création des cours « *MEDXXXX Physiopathologie et approches thérapeutiques en pratique infirmière avancée V* » et « *MSIXXXX Stage d'initiation en soins de première ligne* ».

En raison des modifications apportées par l'Université McGill à la livraison des activités auxquelles s'inscrivent les étudiantes de l'Université du Québec en Outaouais qui cheminent dans le DESS en sciences infirmières (soins de première ligne) (3299), il est proposé de créer le cours « *MEDXXXX Physiopathologie et approches thérapeutiques en pratique infirmière avancée V* » (2 crédits), par le truchement duquel ces étudiantes acquerront les notions qui n'ont pu être couvertes en raison des modifications susmentionnées.

Il est aussi proposé de créer le cours « *MSIXXXX Stage d'initiation en soins de première ligne* » (4 crédits), et de le substituer au cours « *MSI5006 Stage d'initiation en soins de première ligne* » (6 crédits) dans le cheminement de quatre étudiantes actuellement inscrites au DESS en sciences infirmières (soins de première ligne) (3299), et ce, afin de leur permettre de compléter les exigences liées à l'obtention du diplôme sans dépasser les 75 crédits prévus par leur cheminement.

Après délibérations, sur proposition de madame Carla Whiteside, appuyée par madame Catherine Lanaris, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 281-CE-2029 concernant la création des cours « *MEDXXXX Physiopathologie et approches thérapeutiques en pratique infirmière avancée V* » et « *MSIXXXX Stage d'initiation en soins de première ligne* »; laquelle est jointe en appendice.

6.- Création d'une mineure en animation de groupes

Le doyen des études sollicite l'avis des membres de la commission des études eu égard à la création d'une mineure en animation de groupes.

Les modules des lettres, de la psychologie, des sciences sociales et l'École multidisciplinaire de l'image favorisent les formations multidisciplinaires combinées, telles que dans le cadre d'un baccalauréat avec majeure et mineure, un étudiant peut combiner toute majeure offerte par l'une des unités susmentionnées, avec toute mineure offerte par les mêmes unités, à l'exception de la mineure dans la discipline de la majeure. C'est dans ce contexte que le module de la psychologie a résolu de recommander la création d'une mineure en animation de groupes.

Le plan de formation de la mineure en animation de groupes est identique à celui du certificat en animation de groupes. L'offre de cette mineure sera concomitante à celle du certificat susmentionné, de sorte qu'elle n'entraînera la mise à l'horaire d'aucun cours additionnel.

Après délibérations, sur proposition de madame Carla Whiteside, appuyée par monsieur Denis Hurtubise, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 281-CE-2030 concernant la création d'une mineure en animation de groupes; laquelle est jointe en appendice.

7.- Création d'une mineure en psychologie

Le doyen des études sollicite l'avis des membres de la commission des études eu égard à la création d'une mineure en psychologie.

Les modules des lettres, de la psychologie, des sciences sociales et l'École multidisciplinaire de l'image favorisent les formations multidisciplinaires combinées, telles que dans le cadre d'un baccalauréat avec majeure et mineure, un étudiant peut combiner toute majeure offerte par l'une des unités susmentionnées, avec toute mineure offerte par les mêmes unités, à l'exception de la mineure dans la discipline de la majeure. C'est dans ce contexte que le module de la psychologie a résolu de recommander la création d'une mineure en psychologie.

Le plan de formation de la mineure en psychologie est identique à celui du profil « Introduction aux fondements de la psychologie » du certificat en psychologie. L'offre de cette mineure sera concomitante à celle du certificat susmentionné, de sorte qu'elle n'entraînera la mise à l'horaire d'aucun cours additionnel.

Après délibérations, sur proposition de madame Carla Whiteside, appuyée par monsieur Denis Hurtubise, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 281-CE-2031 concernant la création d'une mineure en psychologie; laquelle est jointe en appendice.

8.- Doctorat en psychologie (3293) : adoption de nouveaux cours

Le doyen des études soumet à l'approbation des membres de la commission des études huit nouveaux cours en lien avec le programme de doctorat en psychologie (3293), dans la foulée des modifications apportées au projet de programme le 4 juin 2009. Cinq cours sont créés à la demande de la commission d'évaluation des projets de programmes de la CRÉPUQ. La création de deux autres cours résulte de modifications de titres. Le regroupement de deux cours en un seul explique la création d'un autre cours.

Le Département de psychoéducation et de psychologie présente les descriptifs de cours en conformité avec les modifications du programme adoptées par la commission des études en juin 2009.

Un membre fait observer qu'il semble y avoir deux cours au contenu identique, soit les cours PSY9006 et PSY 9353, lesquels se distinguent uniquement par le fait que

le premier comporte six (6) crédits, avec la mention « Partie II » et le second comporte 3 crédits, avec la mention « Partie I ». Il est convenu de mandater le doyen afin de revoir, avec le département, ces descriptifs de cours pour mieux préciser les contenus et les objectifs.

Il est de plus convenu de mandater également le doyen afin d'assurer, dans le cas du cours PSY 9218, une conformité avec les dispositifs réglementaires pertinents.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par monsieur Patrice Babineau, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 281-CE-2032 concernant le doctorat en psychologie (3293) : adoption de nouveaux cours; laquelle est jointe en appendice.

9.- Avis de la commission des études relatif à l'attribution de deux (2) doctorats *honoris causa* (2010) (Huis clos)

Sur proposition de monsieur André Manseau, appuyée par madame Carla Whiteside, il est résolu à l'unanimité de décréter le huis clos.

Sur proposition de madame Catherine Lanaris, appuyée par madame Carla Whiteside, il est résolu à l'unanimité de lever le huis clos.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par madame Carla Whiteside, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 281-CE-2033 (confidentielle) concernant un avis de la commission des études relatif à l'attribution de deux (2) doctorats *honoris causa* (2010).

10.- Période d'information et questions

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche dresse un bilan très positif de l'état des demandes d'admission en prévision du trimestre d'automne 2010, qui indique des hausses importantes pour les deux campus. Il rappelle que ces hausses sont d'autant plus importantes qu'elles s'appuient sur les statistiques d'admission du trimestre d'automne 2009, lesquelles étaient également à la hausse.

Il informe également que des hausses importantes sont également constatées pour les programmes de 2^e cycle alors que le bilan à ce jour permet d'anticiper que ces hausses viendront compenser aisément l'impact résultant de l'arrêt des admissions décrété pour le trimestre d'automne 2010 dans les programmes en langue anglaise.

Dans le cas des programmes de troisième cycle, il cite l'exemple du programme de doctorat en psychologie, alors qu'il y a déjà 28 demandes d'admission en fonction d'un contingentement fixé à 12.

Il mentionne que la situation est tout aussi réjouissante dans le cas du campus de Saint-Jérôme alors que le cap des 1000 demandes d'admission a été franchi, hier, le 17 mars. L'engouement pour les programmes offerts à ce campus atteint plus particulièrement le programme de baccalauréat en administration, alors qu'on assiste à des hausses qui permettent d'envisager la viabilité, dès la première année du programme, de deux cohortes d'étudiants provenant respectivement du secteur préuniversitaire et du secteur technique.

Il rappelle que le conseil d'administration, à sa demande, lors de la séance du 8 mars 2010, a accepté, dans ce contexte, de revoir à la hausse le contingentement pour le programme de baccalauréat en administration, pour le fixer à 90 étudiants.

Il confirme qu'il sera en mesure, lors de la prochaine séance, de transmettre des informations plus détaillées sur les statistiques d'admission.

Un membre dit s'interroger sur la gestion des contingentements et leur transfert possible, dans le cas des programmes offerts aux deux campus qui sont soumis à une telle règle. Le vice-recteur explique que les contingentements sont de deux ordres, soit le

contingentement dit « national » établi par le MELS ou/et le contingentement « local », soit celui décidé par l'Université et que, dans les deux cas, il appartient effectivement à l'Université d'assurer leur répartition entre les deux campus en fonction de critères définis localement, approuvés par le conseil d'administration.

Il fait le point sur les démarches entourant l'obtention d'un financement récurrent pour le fonctionnement de l'ISFORT, en rappelant qu'à l'origine, l'Université était en demande auprès du MELS pour un financement permanent de 3,5 millions de dollars par année. Cette demande faisait suite à l'annonce d'une subvention de 3,1 millions de dollars pour l'aménagement de l'Institut effectuée par la ministre Courchesne, en juin 2009, laquelle confirmait du même coup son intention de pourvoir au financement des opérations de l'Institut. Selon les derniers échanges survenus avec des représentants du MELS, il semblerait que le ministère voudrait revoir à la baisse le montant de la subvention de fonctionnement exigé par l'Université en plus d'établir un terme à la durée du financement, c'est-à-dire que le financement dit de « démarrage » qui aurait pour effet de disparaître au terme d'un certain nombre d'années. Il confirme néanmoins l'engagement de toutes les parties impliquées en vue d'identifier une solution viable pour la réalisation du projet.

Il complète cette période d'information en faisant le point sur le dossier des « Infirmières praticiennes spécialisées » (IPS) qui a notamment fait les nouvelles récemment compte tenu des enjeux liés au financement du programme. Il rappelle que quatre étudiantes cheminent actuellement dans ce programme et que la position de l'UQO, à l'instar des autres universités impliquées, est de ne pas en admettre davantage tant que la question du financement n'aura pas été réglée à la satisfaction des universités. Les échanges se poursuivent entre le MELS et les universités.

11.- Prochaine réunion

La prochaine réunion aura lieu le 22 avril 2010 à 9 heures.

12.- Clôture de la séance

Sur proposition de madame Catherine Lanaris, appuyée par monsieur Denis Hurtubise, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 11 h 45.

Original signé par :

Le président, Jean Vaillancourt
Le secrétaire, Luc Maurice